

Autorité de la concurrence : des recommandations attendues sur le fonctionnement concurrentiel de la recharge

Paris, le 27 juin 2024

L’Autorité de la concurrence a publié le 11 juin dernier son avis sur le fonctionnement concurrentiel des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Partie prenante de la consultation publique de l’Autorité, l’Avere-France invite ses adhérents à prendre connaissance des recommandations issues de l’avis et souhaite rappeler son engagement pour soutenir le développement de la filière dans un cadre concurrentiel équitable, transparent et non-discriminatoire.

Après un an et demi de travail, l’Autorité de la concurrence a publié le 11 juin dernier son avis sur le fonctionnement concurrentiel des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Les rapporteurs avaient pour objectif d’étudier la dynamique concurrentielle et les pratiques mises en œuvre dans un écosystème évoluant dans un secteur en cours de structuration.

Interrogée dès le mois de mai 2023, l’Avere-France a remis à la mi-juin sa réponse à la consultation publique. Lors d’une audition en février 2024, l’association a rappelé son engagement pour accompagner les objectifs ambitieux des pouvoirs publics en étant particulièrement attentive aux conditions de déploiement des infrastructures. En effet, dans ce contexte très dynamique, l’Avere-France constate que la concurrence dans le secteur des IRVE s’intensifie. L’arrivée sur ce marché de nombreux acteurs a permis la multiplication des offres (en termes de services, de produits – notamment une diversité croissante de modèles de bornes - et de prix), avec des avancées constantes en termes de technologie et de plus en plus de points de recharge ouverts (près de 133 000 au 31 mai 2024). Cette concurrence stimule l’innovation, encourage les investissements dans la recherche et le développement, et conduit les acteurs du secteur à proposer des solutions toujours plus attrayantes pour les utilisateurs.

L'Avere-France l'a rappelé à l'Autorité, il est toutefois essentiel que ces activités se déroulent dans un cadre concurrentiel équitable, non-discriminatoire et transparent où l'innovation et la qualité restent les principaux moteurs de la concurrence. C'est pourquoi l'Avere-France appelle aujourd'hui ses membres à prendre connaissance des recommandations de l'Autorité.

L'avis évoque notamment les leviers d'action nécessaires pour favoriser l'essor de l'électromobilité, et parmi ceux-ci, le développement d'un maillage territorial plus cohérent et plus équilibré ou encore l'amélioration de la transparence tarifaire. L'Autorité propose également une analyse de la situation concurrentielle des marchés de l'installation et de l'exploitation des IRVE accessibles au public, des services de mobilité et les services d'interopérabilité ainsi que du marché de la recharge au sein des immeubles collectifs.

Eclairée des recommandations de l'Autorité et forte des conclusions de ses propres travaux réalisés avec ses adhérents, l'Avere-France souhaite aujourd'hui poursuivre son action auprès des pouvoirs publics pour mettre en œuvre des dispositifs législatifs et réglementaires qui permettront d'accompagner efficacement les activités de l'ensemble de l'écosystème.

À propos de l'Avere-France

L'Avere-France, créée en 1978, est l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique en France. Avec plus de 270 adhérents, l'Association fédère un écosystème diversifié d'acteurs engagés dans la transition énergétique. Tiers de confiance pour les pouvoirs publics, les professionnels, les médias et le grand public, l'Avere-France publie régulièrement des contenus de référence sur les questions d'électromobilité (batterie et hydrogène). L'association est fortement impliquée dans les projets de développement et de promotion de la mobilité électrique auprès des pouvoirs publics, tant au niveau national que régional. De plus, l'Avere-France pilote le programme Advenir, qui contribue de manière significative au développement des infrastructures de recharge en France par du financement et de la formation. les existants et XX% des immeubles neufs.

CONTACT PRESSE :

Martin Kolle | martin.kolle@lobbycom.fr | 06 89 70 17 51